CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE (CQSJB)
Assemblée ordinaire du conseil d'administration (CA)
du lundi 27 janvier 2024

PROCÈS-VERBAL
Assemblée ordinaire de février 2025 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 24 février 2025 au Centre culture et environnement Frédéric-Back (salle 322) et en ligne à 19 h 00

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

- M. Anthony Cadoret	Administrateur, président
- M. Mathieu Cormier	Administrateur (en ligne)
- M. Willem Fortin	Secrétaire
- Mme Alexandra-Maude Grenier	Trésorière
- Mme Isabelle Goarin	Administratrice
- M. Pascal Gobeil	Administrateur
- M. Pierre Lanthier	Administrateur (en ligne)

IL Y A QUORUM.

Membre sans droit de vote :
- Mme Mélissa Coulombe-Leduc Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants

Excusés :

AUTRES PARTICIPANTS :
Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes sont en ligne et 16 personnes assistent à l'assemblée en présence, ainsi que Mme Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques de la Ville de Québec.

25-02-01 Ouverture de l'assemblée

M. Anthony Cadoret constate le quorum et PROPOSE l'ouverture de la réunion à 19h06, DÛMENT APPUYÉE.

25-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Anthony Cadoret présente l'ordre du jour.

Résolution CQSJB 25-06
SUR PROPOSITION de Mme Isabelle Goarin , DÛMENT APPUYÉE PAR M. Willem Fortin, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

25-02-03 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 27 janvier 2025

Résolution CQSJB 25-07

SUR PROPOSITION M. Willem Fortin DÛMENT APPUYÉ PAR M. Pascal Gobeil IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique du 25 novembre 2024 tel que préalablement corrigé.

Adopté à l'unanimité.

25-02-04 Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc

Mme Mélissa Coulombe-Leduc évoque la grève des cols bleus de la Ville de Québec et informe qu'une page est dédiée sur le site de la Ville. Dans le quartier, le déneigement et la collecte des matières résiduelles ne sont pas impactés. En revanche, les infrastructures de loisir sont impactées.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc évoque la mise à jour du rôle foncier de la Ville de Québec. Elle explique que tous les trois ans les villes sont obligées de mettre à jour la valeur du parc foncier de leur territoire. La photographie sur le territoire de Québec de la valeur marchande des bâtiments, a été prise en juillet 2024 et a été rendue publique en septembre 2024. La hausse moyenne est de 28%. Si en tant que propriétaire la hausse est en dessous de 28%, le taux de taxation est réduit, et à l'inverse si l'augmentation de la valeur de la propriété est au-dessus de 28%, il y aura une hausse du compte de taxes.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc mentionne que le sommaire décisionnel conséquent au réaménagement des rues Philippe Dorval et Saint-Olivier a été adopté en conseil d'arrondissement. Un arrêt-stop sera posé aux coins Philippe Dorval - Saint-Olivier et Saint-Olivier - Félix-Gabriel Marchand.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc informe que la semaine passée, le maire a rendu publique la proposition de modification au PPU de Saint-Roch. La conseillère insiste sur le fait que la préservation du patrimoine urbain a été au cœur des négociations. Elle souligne que l'équipe municipale sait que le PPU Saint-Roch a été l'œuvre de beaucoup de travail et de négociations. Elle rappelle néanmoins que de nombreux PPU ne sont plus à jour, considérant les nombreuses évolutions du contexte, par exemple le projet de tramway. La date de modification n'est pas connue. Mme Mélissa Coulombe-Leduc insiste sur le fait que l'administration a démontré depuis son entrée en poste la volonté de développer des quartiers centraux à échelle humaine. Elle cite plusieurs exemples.

25-02-05 Période de questions du public

Commentaire : Une personne insiste sur l'impact d'un projet de tour de 17 étages sur la dimension humaine du quartier.

Demande d'informations concernant l'église
> Mme Isabelle Goarin fait part d'un article paru la semaine passée.
> Mme Mélissa Coulombe-Leduc répond qu'un appel d'offres est en cours pour finir les fenêtres, les portes et pour la finalisation des travaux de toiture. Par ailleurs, les inspections ont souligné des contaminations au sous-sol qui ne permettent pas une occupation actuellement. Un autre appel d'offres est lancé pour la réalisation de travaux de décontamination urgents. La nef présente les mêmes problèmes. Le plan d'affaires devrait être livré au printemps. Par ailleurs, une demande de subvention a été déposée au Conseil du Patrimoine religieux pour des travaux sur l'enveloppe extérieure. Et de demande de subventions a été déposée dans un programme fédéral pour accompagner le projet de reconversion.

Demande : Un habitant de la rue d'Aiguillon depuis 24 ans intervient au sujet des désagréments que subissent les habitants de la rue. Il explique qu'en raison du positionnement de la rue en contrebas, des spécificités du bâti assez haut et des flux de circulation dans le quartier, la rue subit un constant

nuage de pollution. Il fait la demande que ce problème soit évoqué dans le cadre du conseil de quartier pour essayer de trouver des solutions. Il souligne la lassitude des habitants de la rue.
> M. Anthony Cadoret explique que le conseil de quartier a déjà évoqué à plusieurs reprises ce sujet et rappelle les solutions alors discutées, et les actions menées par le conseil de quartier. Il propose de mettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée du conseil de quartier.

Question : Quel est le but de la prochaine consultation publique relative à la modification du PPU Saint-Roch ?
> Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle qu'il s'agit d'une démarche normée de consultation publique autour des projets de modifications du PPU Saint-Roch en lien avec le projet de l'îlot Dorchester.

Intervention d'un administrateur et d'une administratrice de Valoristes Québec, un OBNL opérant un point de dépôt de contenants consignés, dans le quartier Saint-Roch, à Québec, initié grâce à un projet pilote porté en 2017 par le CSJB. Les valoristes qui tirent un revenu de la collecte des contenants consignés sont le public cible. Les intervenant.e.s évoquent les actions et les expertises de l'organisme. Ils expliquent que l'organisme est à la recherche d'administrateurs et d'administratrices, aux profils diversifiés. L'assemblée générale est à venir le 24 mars.

Intervention d'un citoyen qui dit faire partie du Mouvement Saint-Jean-Baptiste qui signifie son impression de ne pas être écouté et de ne pas être consulté dans le cadre de finalisation de projets et le réaménagement des rues du quartier.
> Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle le cadre et le déroulement des consultations publiques qui font l'objet de modalités normées. Elle souligne le fait que les avis et opinions sont recueillis dans ce cadre précis. Elle rappelle que les scénarios présentés lors de ces consultations sont des hypothèses, qui sont ensuite retravaillées après les consultations. Par exemple, elle nomme les îlots refuges, élargis suite à une consultation avec des groupes d'accessibilité universelle. Elle rappelle l'ensemble des actions de consultations menées.

25-02-06 Discussion au sujet de la rue Claire-Fontaine et de la sécurité dans certaines côtes

M. Anthony Cadoret ouvre la discussion en évoquant une vidéo publiée sur le groupe Facebook du quartier, qui témoigne d'une succession de voitures qui glissent sur la chaussée, rue Clairefontaine. Il rappelle qu'une résolution a déjà été adoptée par le Conseil de quartier demandant la prise de mesures sécuritaires. À cette résolution, la Ville avait répondu qu'aucune accidentologie préoccupante n'avait été remarquée.
Suite aux échanges suscités par la publication de la vidéo, M. Anthony Cadoret propose de parler de cette situation et d'évoquer de possibles solutions complémentaires.
Il explique que le jour des accidents, il a appelé le 911, puis qu'il a été renvoyé vers le 311.

Pour lancer les échanges, M. Anthony Cadoret lit plusieurs témoignages dont les points saillants sont les suivants :

- de nombreux témoignages d'accidents
- la grande dangerosité de la rue très glissante
- faute de solution, une mobilisation des citoyens qui font la circulation
- un sentiment partagé d'insécurité
- l'absence d'interlocuteur et un manque de prise en charge par le 911 et 311

La suite de l'assemblée se déroule en plénière à laquelle les personnes présentes peuvent participer. Le résumé des commentaires est intégré en annexe du procès-verbal.

M. Anthony Cadoret remercie tous les participants pour leur contribution et clôt la plénière. Une lettre reprenant les témoignages sera rédigée et envoyée à la Ville sur ce sujet.

Voir le résumé des commentaires reçus pendant la plénière en annexe 1.

25-02-07 Rapport des activités des comités

Verdissement et aménagement

Aucun point n'est abordé

Mobilité et sécurité

Table de concertation vélo

M. Willem Fortin mentionne que les représentants des conseils de quartier présents à la TCV ont déposé un mémoire à la Ville concernant la mobilité durable.

Pour faire suite à la discussion au sujet de la rue Claire-Fontaine et de la sécurité dans certaines côtes (25-02-06), le conseil de quartier souhaite réaffirmer la résolution ci-dessous adoptée en 2024 :

Résolution CA 24-08 - Sécurité du parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste

Cette résolution a pour but de demander à la Ville de mettre en place des mesures pour assurer la sécurité du parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste.
IL EST RÉSOLU de demander à la Ville d'examiner les mesures possibles pour assurer la sécurité du parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste (par exemple : modèle approprié de bollards, fermeture d'un tronçon de la rue Claire-Fontaine aux automobiles, trottoir, etc.)
Réponse de la Ville : Après analyse des accidents rapportés au cours des dernières années, il ne semble pas exister d'accidentalité préoccupante. En fonction de l'utilisation du parvis pour des activités culturelles, il ne nous semble pas non plus approprié d'y aménager des bollards. Nous préconisons qu'une attention supplémentaire soit accordée par les équipes de déneigement, afin d'assurer une surface de roulement sécuritaire en tout temps. Le niveau de service de cette rue pour le déneigement est Chaussée 1. Ce niveau est tout à fait adéquat et un rappel a été effectué à l'entrepreneur"

Résolution CA 25-09 - Déneigement du trottoir du côté du stationnement

SUR PROPOSITION DE M. Willem Fortin DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Isabelle Goarin, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec de réviser la politique pour que le déneigement des trottoirs situés du côté des stationnements soit effectué manuellement dès les premières chutes de neige en envisageant, notamment et non exclusivement, certaines des solutions suivantes :

- Embaucher des employés manuels temporaires pour le déneigement à la pelle
- Soutenir financièrement ou logistiquement des initiatives citoyennes ou d'OBNL, telles que le service d'aide au déneigement de la Ville de Montréal (https://www.211qc.ca/friperies-et-aide-materielle/aide-au-deneigement)

Adopté à l'unanimité.

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 2.

Qualité de vie

Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)

Aucun point n'est abordé

Patrimoine

Aucun point n'est abordé

Rayonnement

Aucun point n'est abordé

25-02-08 Administration

Trésorerie

Point mensuel : État des finances

Mme Alexandra Maude fait l'état des finances du mois de janvier. Elle liste les dépenses et les sommes à recevoir. Le solde en fin de mois est de 1651,1$. Elle énumère différents frais à payer et sommes à percevoir qui laisseront un solde final au compte de 5104,26$.

Paiement de la secrétaire de rédaction

Résolution CA 25-10 - Paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE M. Willem Fortin, DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Alexandra-Maude, IL EST RÉSOLU de payer à Mme Margaux Bruet la somme de 120$, correspondant au procès-verbal de la rencontre de janvier 2025 à la réception de la facture. Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

Fonctionnement

Préparation de l'assemblée générale annuelle

M. Willem Fortin évoque l'Assemblée générale annuelle à venir. Il exprime que le conseil de quartier a besoin de personnes impliquées au conseil d'administration. M. Anthony Cadoret annonce qu'il va se représenter au poste d'administrateur lors des élections. Mme Isabelle Goarin annonce qu'elle ne va pas se représenter. Les postes vacants sont nombreux et le quorum étant de 5 personnes, le conseil de quartier cherche à recruter des administrateurs et des administratrices.

25-02-09 Deuxième période de questions du public

Une personne demande au CQSJB de s'intéresser au transport en commun, un service indispensable pour les aînés. Il constate un retrait des services dans le quartier, déplore la fermeture du centre de service et d'information sur la rue Honoré Mercier. Il fait part de son inquiétude concernant le manque d'accès aux services de santé.
Mme Isabelle Goarin remarque que c'est une prérogative provinciale.

25-02-10 Divers

Aucun point n'est abordé.

25-01-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M Anthony Cadoret propose que la séance soit levée à 21h00 appuyé par Mme Isabelle Goarin.

M. Anthony Cadoret
Président de séance

M. Willem Fortin
Secrétaire du Conseil de quartier

ANNEXE 1 - Résumé des interventions concernant la sécurité au pied de la côte Claire-Fontaine

Mme Isabelle Goarin évoque une brigadière qui n'accepte plus le mandat au bas de la rue Claire-Fontaine en hiver.
La brigadière scolaire intervient en ligne. Elle explique avoir déjà vu plusieurs voitures glisser à gauche sur la rue Saint-Jean, ne parvenant pas à s'arrêter à la lumière.

Mme Isabelle Goarin évoque la possibilité de barrer la rue lorsque les conditions rendent l'emprunt de la rue trop dangereux.

Une personne suggère qu'il soit envisagé de saler davantage la rue.

Une personne rappelle qu'en plus de la garderie, il y a un CPE à proximité de cette zone. Elle dit avoir été témoin de plusieurs situations dangereuses et elle souligne que si le carrefour est particulièrement dangereux en hiver, il reste dangereux toute l'année. Par exemple, des parents se stationnent sur le parvis de l'église pour déposer leurs enfants, mais ils sont alors obligés de faire des manœuvres dangereuses pour reprendre la rue Saint-Jean, notamment en s'insérant au moment du feu piéton.

Mme Isabelle Goarin souligne que la chaussée est glissante même lorsqu'il ne fait que pleuvoir. La limite est à 40 km/h, ce qui est rapide pour la zone et donne un élan. Elle assure avoir déjà vu des camions de livraison se retrouver en sens inverse.

Une personne rappelle qu'il y a 60 ou 70 ans, cette côte était fermée à la circulation en hiver. Il explique avoir été témoin de plusieurs pertes de contrôle de véhicules à cet endroit. Selon lui, les changements climatiques risquent d'aggraver ce type de problème. Il affirme que la semaine passée, une voiture a embouti une maison rue Scott. Il insiste sur le fait que le problème des côtes dangereuses est un problème à régler plus largement à l'échelle du quartier et qu'une solution est à réfléchir à l'échelle du quartier.

Le propriétaire d'un café rue Claire-Fontaine, qui est aussi le propriétaire de la Tesla accidentée, intervient pour témoigner : il connaît très bien la côte Claire-Fontaine et ses enjeux de déneigement. Il assure qu'il s'arrête tout le temps en haut de la côte, et que la journée de l'accident il s'est questionné sur la pertinence d'emprunter ce parcours. Il explique avoir hésité à passer par la rue Lockwell. Il explique avoir utilisé le criard pour prévenir les personnes lors de la perte de contrôle de son véhicule. Il explique que les policiers sont passés par la zone et ont glissé aussi. D'après lui, la côte ne peut pas être fermée à la circulation, car c'est un accès important pour les pompiers, notamment pour le CHSLD.

M. Pascal Gobeil souligne que le trottoir est en escalier à cet endroit, et que c'est un signe de la forte pente. Il évoque le fait que la circulation est difficile en montée également, et pas uniquement en descente. Et questionne le fait qu' il n'y ait pas d'arrêt à toutes les intersections.

Une personne qui habite la rue Claire-Fontaine depuis 4 ans affirme que c'est le pire hiver en termes d'accident. Elle était présente lors des accidents. Elle explique qu'elle a dû faire la circulation pour éviter que les conducteurs ne descendent la plus haute pente. Elle a remarqué que de nombreuses voitures venaient de l'extérieur de Québec. Elle propose de renforcer la signalétique pour signifier et prévenir la pente forte. D'après elle, si on ne connaît pas le quartier, on ne s'attend pas à une telle pente, car on ne la voit qu'au dernier moment.

Une personne répète que la rue est problématique à la montée comme à la descente. Elle affirme que cette rue est très empruntée par les piétons, et elle a été témoin de nombreux accidents de piétons qui chutent. Bien que les escaliers soient très bien déneigés, il s'enneigent rapidement et deviennent très glissants malgré les aménagements (escaliers, rambardes…)

Une personne reprend l'idée du panneau et de l'amélioration de la signalétique. Elle demande si la vigilance concernant la qualité du déneigement de la rue en hiver ne serait pas meilleure si le déneigement était géré directement par la Ville et non par un entrepreneur.

Une personne affirme que les rues partagées pourraient être une belle solution pour la rue Claire-Fontaine.

Une personne explique qu'elle a longtemps parcouru cette rue, car avec une poussette elle ne peut pas passer par les escaliers. Elle explique que c'est l'itinéraire le plus direct pour rejoindre son quartier. Elle explique avoir été témoin de nombreux accidents.

M. Anthony Cadoret explique qu'une voiture sur deux dans les témoignages d'accidents est une Tesla ou une voiture électrique. Dans la mesure où le freinage des voitures électriques est plus long, que le poids des véhicules augmente, et le développement des voitures électriques en Ville sont des éléments qui devraient être considérés dans l'étude du problème et la recherche de solutions.

Une personne en ligne nomme qu'il serait intéressant d'intégrer la question des piétons et des aînés dans de possibles futurs aménagements.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que les équipes de la Ville sont en analyse pour évaluer différentes options pour sécuriser la circulation sur la rue Claire-Fontaine. Elle assurera un suivi serré du sujet. Elle explique que ces démarches en cours ne concordent pas avec la réponse reçue l'année passée par le CQSJB.
Elle rappelle que la Politique de viabilité hivernale détermine les seuils de neige à partir desquels les opérations sont déclenchées. Dans cette politique les côtes sont identifiées comme priorités.
Elle rappelle que les entrepreneurs sont soumis aux obligations contractuelles déterminées par la Ville et qu'il est déjà arrivé que certains entrepreneurs aient des pénalités pour cause de non-respect des obligations. L'abaissement des seuils est peut-être une solution. Elle souligne que d'autres situations ont été rapportées concernant d'autres côtes du quartier.
Elle explique qu'il y avait un arrêt qui a été retiré en hiver, car les voitures n'étaient pas capables de s'arrêter et cela créait un faux sentiment de sécurité pour les piétons.
Elle assure l'assemblée qu'elle a bien noté les bonnes pistes de solution qui ont été évoquées ce soir.
Concernant la répartition des prises en charge entre le 911 et le 311, elle dit que c'est un problème connu. Elle évoque un nouveau numéro 4418 6911. Il s'agit d'un nouveau numéro pour parler des urgences qui ne sont pas des urgences vitales.
Elle recommande de séparer la question de l'aménagement et de la circulation sur les côtes de la question de l'articulation entre le 311 et le 911 dans la résolution.

Mme Alexandra Mauger explique que Martin Forgues est l'interlocuteur à la Ville sur ces questions.

Une personne suggère de baisser plus globalement les vitesses de circulation dans le quartier. Plusieurs personnes corroborent.

L'installation de radars de vitesse est évoquée comme piste de solution
Mme Mélissa Coulombe-Leduc répond qu'il s'agit d'une compétence du ministère du Transport du Québec et non de la Ville, qui ne manque pas de faire des demandes.

Une personne demande si des mesures immédiates ont été prises pour éviter des accidents dans les jours à venir au regard des prévisions météorologiques annoncées.
Mme Mélissa Coulombe-Leduc se renseigne, vérifie, et souligne que l'attention a bien été attirée.

ANNEXE 2 - Résolution 25-09 sur le déneigement des trottoirs

Résolution CA 25-09 - Déneigement du trottoir du côté du stationnement

CONSIDÉRANT QUE la politique de viabilité hivernale stipule que "Tous les trottoirs* seront déneigés en période de précipitation à l'exception des tronçons ne permettant pas le passage sécuritaire de la machinerie. Ces tronçons problématiques seront déneigés lorsqu'il y aura interdiction de stationnement afin de permettre la circulation des véhicules de déneigement sur les trottoirs."
CONSIDÉRANT QUE les trottoirs qui ne sont déneigés que lors des opérations de déneigement posent un grave enjeu de sécurité (compaction de la neige qui devient aussi dure et glissante que la glace).
CONSIDÉRANT QUE la plupart des trottoirs du quartier Saint-Jean-Baptiste sont en pente plus ou moins prononcée, compliquant la circulation des piétons.

SUR PROPOSITION DE M. Willem Fortin DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Isabelle Goarin, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec de réviser la politique pour que le déneigement des trottoirs situés du côté des stationnements soit effectué manuellement dès les premières chutes de neige en envisageant, notamment et non exclusivement, certaines des solutions suivantes :

- Embaucher des employés manuels temporaires pour le déneigement à la pelle
- Soutenir financièrement ou logistiquement des initiatives citoyennes ou d'OBNL, telles que le service d'aide au déneigement de la Ville de Montréal (https://www.211qc.ca/friperies-et-aide-materielle/aide-au-deneigement)

Adopté à l'unanimité.